

Prévoyance



Préparer votre retraite



Là, pour ma retraite.

Retraites
Populaires

Préparer votre départ à la retraite en toute sérénité.

Préparer sa retraite,
mais comment?

Passer de la vie active à la retraite n'est pas une affaire anodine. Afin d'en faire un passage réussi, plusieurs questions doivent être traitées et cela le plus tôt possible.

Il s'agit de définir comment aborder cette nouvelle étape de vie et de répondre à deux questions :

1. Quels seront vos besoins financiers dans cette nouvelle tranche de vie ?
2. Comment se donner les moyens financiers pour vivre la retraite souhaitée ?

Dans le détail, il conviendra de :

- Faire le point sur sa situation actuelle
- Comblé ses lacunes de prévoyance
- Déterminer ses priorités et faire le point régulièrement
- Choisir des solutions adaptées tout en optimisant sa fiscalité
- Evaluer si votre logement répond à vos besoins et à votre situation à la retraite

Pour répondre à ces questions, un rappel du système des «3 piliers» peut s'avérer utile.



Le système de prévoyance suisse : 3 piliers, 3 missions.

En Suisse, le système de prévoyance repose sur le principe des «3 piliers». Le but de ce système est de vous permettre, à vous et à vos proches, de conserver votre niveau de vie actuel au moment de la retraite ou en cas de coup dur (invalidité ou décès).



1^{er} pilier **Prévoyance étatique** **(AVS, AI)**

Géré par la Confédération, il vise à couvrir les besoins vitaux.

2^e pilier **Prévoyance professionnelle** **(LPP)**

Géré par des caisses de pension, il vient en complément du 1^{er} pilier et vise à maintenir le niveau de vie antérieur (60% du dernier revenu).

3^e pilier **Prévoyance individuelle**

Géré notamment par des assureurs ou des mutuelles d'assurances, il est souscrit de manière individuelle en complétant les 1^{er} et 2^e piliers et vise à couvrir les besoins supplémentaires.

Le 1^{er} pilier

La prévoyance étatique, obligatoire pour toutes les personnes résidant ou exerçant une activité lucrative en Suisse, est notamment constituée de l'AVS et de l'AI.

→ Sa mission : couvrir les besoins vitaux à l'âge de la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Le 2^e pilier

La prévoyance professionnelle, obligatoire pour tout salarié (à partir d'un salaire annuel minimum) et facultative pour l'indépendant, est constituée de la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle) et de la LAA (Loi sur l'assurance-accidents).

→ Sa mission : compléter les prestations du 1^{er} pilier pour permettre aux retraités, aux invalides et aux survivants le maintien du niveau de vie antérieur.

Le 3^e pilier

La prévoyance individuelle permet de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers et de combler ainsi les lacunes de prévoyance.

→ Sa mission : maintenir, dans une large mesure, le niveau de vie «habituel».

Le 3^e pilier repose sur une double base : la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) et la prévoyance individuelle libre (pilier 3b).

Bénéficiant de privilèges fiscaux importants, la prévoyance individuelle liée est soumise à des dispositions précises.

La prévoyance individuelle libre n'est l'objet d'aucune prescription. Les assurances vie conclues dans ce cadre bénéficient aussi de certains avantages fiscaux.

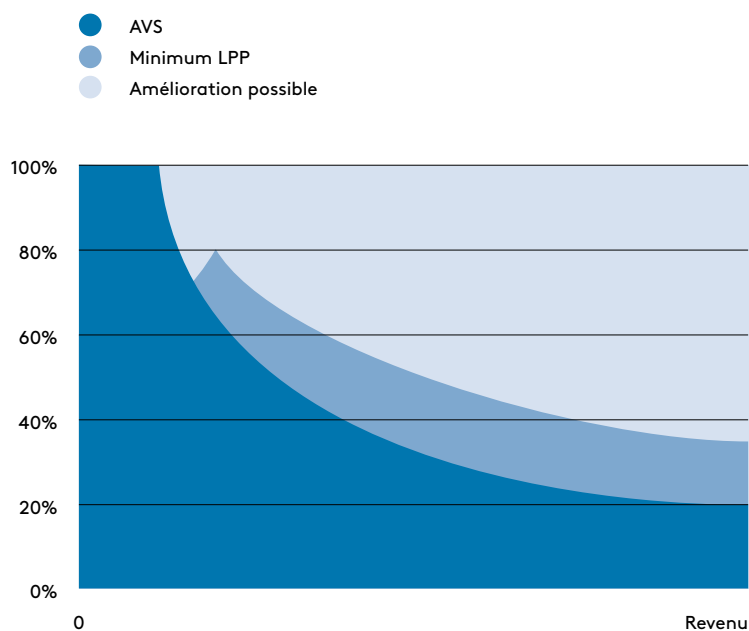
Faire le point sur votre situation

Pour planifier votre prévoyance, il vous faudra répondre aux trois questions suivantes :

1. Quelle est ma situation personnelle actuelle ?
2. Quels sont mes objectifs à moyen et long terme ?
3. Quelles sont mes priorités ?

Ce n'est qu'en connaissant précisément vos prestations des 1^{er} et 2^e piliers, et en y ajoutant, le cas échéant, celles déjà conclues dans le cadre du 3^e pilier, que vous pourrez prendre les mesures nécessaires pour combler vos lacunes de revenu, non seulement au moment de la retraite, mais aussi en cas d'invalidité ou de décès.

À titre d'exemple, le graphique ci-dessous reflète l'évolution de la rente de vieillesse en pourcentage du revenu lorsque la prévoyance professionnelle verse une prestation minimale.



Quels sont vos besoins ? À chaque besoin, une solution.

À la retraite,
aurai-je un
revenu suffisant ?

→ Nous vous aidons à planifier votre retraite ou votre retraite anticipée, tout en profitant au maximum des avantages fiscaux accordés par l'Etat.

Et si ma situation
personnelle
évolue ?

→ Nous vous accompagnons à long terme et vous conseillons dans l'adaptation de votre prévoyance lors de changements importants dans votre vie.

J'approche de
la cinquantaine
et je me rends
compte que je
ne me suis encore
préoccupé de rien.
Que faire ?

→ Il n'est jamais trop tard pour commencer. Nous faisons un point de situation avec vous et vous aidons à entreprendre les actions nécessaires pour que vous puissiez atteindre vos objectifs.

Et si je souhaite
rester chez moi le
plus longtemps
possible ?

→ Il est parfois nécessaire de faire des travaux pour adapter son intérieur en prévision d'une diminution de l'autonomie. Prenez contact avec l'un de nos conseillers pour voir dans quelle mesure vous pouvez augmenter votre hypothèque et accroître vos liquidités en vue d'adapter votre logement.



Un accompagnement adapté à vos projets

A la retraite, votre situation change et vos besoins évoluent. Anticiper ces changements est le meilleur moyen de s'y préparer et de vous assurer que la transition se fasse tout en douceur le moment venu.

A découvrir notre programme Bien vivre sa retraite et nos solutions variées et adaptées à tous les âges (rentes, prêts, planification et logements adaptés). Nous vous apportons une réponse personnalisée afin de vous permettre de rester le plus longtemps possible à votre domicile.

→ **Planification financière**

Une analyse complète et personnalisée de votre situation prenant en compte les aspects de patrimoine, de prévoyance et d'immobilier, pour vous proposer une planification financière en adéquation avec vos besoins présents et futurs.

→ **Rentes complémentaires**

Idéales pour économiser dès aujourd'hui, constituer une épargne en vue de la retraite ou augmenter vos revenus une fois à la retraite. Limitée dans le temps ou à vie, avec ou sans transfert de capital aux héritiers : les options sont nombreuses pour vous offrir une solution de rente adaptée.

→ **Prêts hypothécaires**

Des prêts hypothécaires ou des renouvellements d'hypothèque pour les personnes à la retraite à des conditions spécifiques à leur situation.

En savoir plus sur le programme «Bien vivre sa retraite» :

www.retraitespopulaires.ch/bvsr

Vos avantages

Nos solutions allient flexibilité et privilèges fiscaux tout en répondant à vos besoins et objectifs en matière de prévoyance.

Conseils neutres et avisés

- Partenaire de confiance grâce à une expertise reconnue dans la prévoyance retraite.
- Conseils neutres et avisés, conseillers non commissionnés.
- Accompagnement complet, avant et pendant la retraite.

Flexibilité

- Quels que soient vos besoins, nos solutions sont souples et s'adaptent à tout changement de votre situation personnelle ou en cas de modification de vos priorités.
- Vous pouvez ainsi augmenter ou diminuer les montants versés à tout moment ou suspendre votre épargne si nécessaire.

Privilèges fiscaux

- Selon votre situation professionnelle, vous pourrez déduire les primes ou une partie de celles-ci de votre revenu imposable dans les limites autorisées par le fisc. Il s'agit dans ce cas d'une prévoyance liée (ou pilier 3A).
- Pendant la période de financement, vous ne paierez sur ces montants ni impôt sur le revenu, ni impôt sur la fortune.
- Lors de votre départ en retraite ou en retraite anticipée, le capital de prévoyance que vous toucherez sera imposé séparément de vos autres revenus et ceci à un taux réduit.

Ce qui compte pour nous, c'est vous.

Fiabilité, proximité, responsabilité et efficacité sont les valeurs que nous cultivons. Avec nos solutions, préparez et vivez votre retraite en toute sérénité.

Pourquoi choisir
Retraites Populaires?

Pionnière de l'assurance depuis 1907 dans le canton de Vaud, nous proposons nos services à toute personne qui désire se simplifier la vie avec des prestations de retraite qualitatives et une couverture efficace des risques invalidité et décès.

Ainsi, nous vous accompagnons tout au long de votre vie, grâce à des prestations de premier ordre et une prise en charge globale pour vous apporter une réponse personnalisée. La neutralité est notre mot d'ordre - nous souhaitons vous en faire profiter.

Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous dans l'une de nos 3 agences
ou contactez-nous par email

conseillers@retraitespopulaires.ch

Là, pour la vie.

Nous vous accompagnons à chaque étape.
Grâce à nos trois agences réparties dans le Canton de Vaud,
nous vous offrons un service de proximité.

retraitespopulaires.ch/bvsr



Lausanne (siège)
Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11

Yverdon-les-Bains
Rue de la Plaine 51
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21

Nyon
Rue Neuve 4
1260 Nyon
Tél. 021 348 20 20